

FLASH FLAVESCENCE DOREE 2018

TRAITEMENTS OBLIGATOIRES CONTRE LA CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE SECTEUR DE POITOU CHARENTES

- Arrêté du 19 décembre 2013 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur.
- Arrêté du 31 juillet 2000 établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire.
- Arrêté du 24 mai 2006 relatif aux exigences sanitaires des végétaux, produits végétaux et autres objets

La flavescence dorée est due à un phytoplasme qui se développe dans la sève de la plante. Il est transmis par un insecte vecteur, *Scaphoïdeus titanus*, de la famille des cicadelles. Cette maladie est toujours très présente dans les vignobles. La lutte contre l'insecte vecteur et l'arrachage des vignes infectées sont aujourd'hui les seuls moyens de ralentir la progression de la maladie dans les vignes en place. La lutte doit être collective pour être efficace.

Dates des éclosions de *Scaphoïdeus titanus*

- le 16 mai en Charente

Sources : FREDON, BNIC ...

Les traitements obligatoires doivent être appliqués aux dates indiquées ci-dessous mais il est possible que pour certaines communes, il y ait de légères modifications : le cas échéant, il faudra se référer en priorité à la préconisation diffusée par la FREDON Poitou-Charentes.

Protection des insectes pollinisateurs :

Lorsque des plantes en fleurs ou en période de production d'exsudats se trouvent sous des arbres ou à l'intérieur d'une zone agricole utile destinés à être traités par des insecticides ou acaricides, leurs parties aériennes doivent être détruites ou rendues non attractives pour les abeilles avant le traitement.

Dates de traitement pour les départements de la Charente et de la Charente-Maritime

. *Dates retenues dans le cas de l'utilisation de produits non autorisés en Agriculture Biologique*

	3 TRAITEMENTS	2 TRAITEMENTS	1+1/0 TRAITEMENTS (piégeage)
T 1 Larvicide	du 11 au 18 juin	du 11 au 18 juin	du 11 au 25 juin
T 2 Larvicide	À la fin de la rémanence du produit soit environ 14 jours généralement, soit du 25 au 2 juillet	: À la fin de la rémanence du produit soit environ 14 jours généralement, soit du 25 au 2 juillet	PAS DE T2
T 3 Adulticide	A prévoir pour fin juillet. (Attendre confirmation du SRAL dans le BSV Vigne)	PAS de T3	Déclenchement possible pendant 4 semaines courant juillet-août suivant les résultats de piégeage d'adulte.

Pour les communes en piégeage, les viticulteurs seront avertis individuellement du dépassement de seuil et donc du déclenchement du T3 par les Chambres d'agriculture de Charente ou Charente-Maritime.

Dates retenues dans le cas de l'utilisation des pyréthrinés d'origine naturelle.

Attention : le piégeage ne s'applique pas aux utilisateurs de *pyréthrinés d'origine naturelle* : ces derniers, sur les zones ou communes à 3, 2+1 ou 2 effectuent 3 larvicides et sur les zones ou communes à 1+1, 2 larvicides avec des *pyréthrinés d'origine naturelle* sur leurs parcelles de vignes.

Nombre de traitement à réaliser avec des pyréthrinés d'origine naturelles	3 TRAITEMENTS		2 TRAITEMENTS
Classement des communes en nombre de traitements obligatoires	3 TRAITEMENTS	2 TRAITEMENTS	1+1/0 TRAITEMENTS (piégeage)
T 1 Larvicide	du 11 au 18 juin	du 11 au 18 juin	du 11 au 18 juin
T 2 Larvicide	8 à 10 jours après le 1 ^{er} traitement	8 à 10 jours après le 1 ^{er} traitement	8 à 10 jours après le 1 ^{er} traitement
T 3 Larvicide	8 à 10 jours après le 2 ^{ème} traitement	8 à 10 jours après le 2 ^{ème} traitement	PAS DE T3

NB : L'autorisation de mise sur le marché (AMM) prévoit 3 applications maximum.

Cas des parcelles fortement grêlées le 26 mai 2018

L'épisode de grêle ayant affecté les bassins viticoles Aquitain et de Charentes-Cognac a pu entraîner des dégâts très importants sur certaines parcelles de vignes. Cependant, sur toutes parcelles présentant du feuillage, même restreint, les populations de cicadelles sont susceptibles de se développer et donc de transmettre la maladie. Elles restent ainsi soumises aux obligations de traitement. Afin de limiter la dérive et de maximiser l'effet des traitements, il est recommandé de traiter à la fin de la fenêtre de traitement (le plus tard possible) les parcelles gelées (sauf communication directe de la FREDON Poitou-Charente).

Dans la mesure où les dispositifs de pulvérisation le permettent, la quantité de bouillie appliquée pourra également être modulée en fonction de la hauteur réelle de la végétation à traiter (attention : ne pas modifier la concentration de produit dans la bouillie)

Nombre de traitements obligatoires par communes pour chaque département

ATTENTION

Toutes les parcelles déclarées contaminées en 2017 et qui n'ont reçu aucun insecticide homologué contre la cicadelle de la flavescence dorée devront obligatoirement appliquer 3 traitements (2 larvicides et 1 adulticide) même si la commune sur laquelle elle se trouve est à 1+1 traitement.

Les **vignes mères de greffons et de porte-greffes** doivent obligatoirement recevoir **trois** traitements.

Contacts en Région :

SRAL : Thierry Aumonier 05 56 00 42 43 - 06 32 26 45 59
thierry.aumonier@agriculture.gouv.fr

FREDON Poitou-Charentes : Laetitia Paulhac 09 77 02 33 38
laetitia.paulhac@fredonpc.fr

Département de la Charente

Liste des communes avec le nombre de traitements les concernant

Angeac Champagne	3	Mesnac	2
Angeac Charente	3	Les Métairies	3
Anville	2	Mons	2
Ars	1+1	Montboyer	2
Baignes Ste Radegonde	3	Montchaude	3
Barbezieux St Hilaire	3	Montigné	3
Bardenac	3	Mosnac	3
Barret	3	Moulidars	2
Bassac	2	Nercillac	3
Berneuil	2	Nonac	2
Bessac	2	Nonaville	2
Blanzac Porcheresse	3	Oriolles	2
Boisbretreau	2	Passirac	3
Bonneuil	3	Péreuil	3
Bouteville	3	Poullignac	2
Boutiers St Trojan	3	Reignac	3
Bréville	3	Réparsac	3
Brie s/s Chalais	3	Rouillac	3
Brossac	3	Graves St Amant	3
Champmillon	2	St Amant de Nouère	3
Chantillac	2	St Aulais la Chapelle	3
Chassors	3	St Brice	3
Châteaubernard	3	St Cybardeaux	3
Châteauneuf s/Charente	3	St Félix	3
Chatignac	3	St Fort s/le Né	3
Cherves Richemont	3	St Laurent de Cognac	3
Chillac	2	St Laurent des Combes	3
Cognac	3	St Léger	2
Condéon	2	St Martial	3
Courbillac	3	St Médard de Barbezieux	3
Cressac St Genis	2	Auge St Médard	3
Criteuil la Magdeleine	3	St Même les Carrières	3
Echallat	3	St Palais du Né	3
Foussignac	3	St Preuil	2
Gensac la Pallue	3	Ste Sévère	3
Genté	2	St Simeux	3
Gimeux	3	Ste Souline	3
Gondeville	2	St Sulpice de Cognac	3
Guimps	2	St Vallier	2
Guizengeard	2	Salles de Barbezieux	3
Houlette	3	Salles d'Angles	3
Jamac	3	Sauvignac	3
Javrezac	3	Segonzac	3
Juillac le Coq	3	Sigogne	3
Julienne	3	Sonneville	3
Lachaise	2	Touvérac	2
Lagarde s/le Né	2	Touzac	3
Lignièrès Sonneville	3	Triac Lautrait	1+1
Louzac St André	3	Vaux Rouillac	3
Mainxe	3	Verdille	2
Mareuil	3	Verrières	3
Mérignac	3	Vibrac	3
Merpins	1+1	Vignolles	3

Département de la Charente (suite)

Liste des communes à 0 traitement (communes voisines)

Aignes et Puyperoux	Fléac	Ronsenac
Aigre	Fleurac	Rouffiac
Ambérac	Fontclaireau	Rougnac
Ambleville	Fontenille	Roulet St Estèphe
Anais	Fouquebrune	St Amant de Montmoreau
Angeduc	Fouqueure	St Amant de Boixe
Angoulême	Garat	St Amant de Bonnieure
Asnières s/Nouère	Gardes le Pontaroux	St Angeau
Aubeville	Genac	St Avit
Aunac	Les Gours	St Bonnet
Aussac Vadalle	Gourville	St Ciers s/Bonnieure
Balzac	Grassac	Ste Colombe
Barbezières	Gurat	St Eutrope
Bayers	Hiersac	St Fraigne
Bazac	Jauldes	St Front
Bécheresse	Juignac	St Genis d'Hiersac
Beffon	Juillé	St Germain de Montbron
Bessé	Jurignac	St Gourson
Bignac	Ladiville	St Groux
Birac	Lamérac	St Laurent de Belzagot
Bianzaguet St Cybard	Laprade	St Projet St Constant
Bonneville	Lichères	St Quentin de Chalais
Bonnes	Ligne	St Romain
Bors de Montmoreau	Linars	St Saturnin
Bors de Baignes	Longré	St Séverin
Bouëx	Lornes	St Simon
Bourg Charente	Lupsault	St Somin
Brettes	Luxé	St Yrieix s/ Charente
Brie	Magnac Lavalette Villars	Salles de Villefagnan
Brie /s Barbezieux	Maine de Boixe	Salles Lavalette
Bunzac	Mainfonds	Sers
Cellefettes	Malaville	Sireuil
Chadurie	Mansle	Souffrignac
Chalais	Marcillac Lanville	Souvigné
Chalignac	Marsac	Soyaux
Champagne Vigny	Marthon	Le Tâtre
Champrier	Médillac	Torsac
La Chapelle	Montbron	Tourriers
Charmant	Montignac Charente	Touvre
Charme	Montignac le Coq	Trois Palis
Charras	Montmoreau St Cybard	Tusson
Chavenat	Mornac	Valence
Chazelles	Mouthiers s/Boème	Vars
Chenommet	Moutonneau	Vaux Lavalette
Chenon	Nabinaud	Ventouse
Claix	Nanclars	Verteuil s/ Charente
Combiers	Nersac	Vervant
Condac	Oradour	Vihonneur
Coulgens	Orgedeuil	Villebois Lavalette
Coulonges	Orival	Villefagnan
Courcome	Pérignac	Villegats
Courgeac	Pitlac	Villejésus
Courlac	Plaizac	Villejoubert
La Couronne	Plassac Rouffiac	Villognon
Deviat	Poursac	Vindelle
Dignac	Pranzac	Viville
Dirac	Puymoyen	Vouharte
Douzat	Raix	Voulgézac
Ebréon	Rancogne	Vouthon
Edon	Ranville Breuillaud	Vouzan
Eraville	Rioux Martin	Xambes
Les Essards	Rivières	Yviers
Étriac	La Rochette	Yvrac et Malleyrand
Feuilade		

Département de la Charente-Maritime

Liste des communes avec le nombre de traitements les concernant

Agudelle	2	La Génétouza	3	St Dizant du Gua	3
Allas Bocage	2	Givrezac	3	St Eugène	3
Arces	3	Les Gonds	2	St Fort s/Gironde	3
Archiac	3	Gourvillette	3	St Genis de Saintonge	3
Asnières la Giraud	3	Grandjean	2	St Georges Antignac	3
Aujac	2	Grézac	2	St Georges des Agouts	3
Aumagne	3	Guitinières	2	St Georges des Coteaux	2
Authon Ebéon	2	Haimps	3	St Germain de Lusignan	3
Avy	2	Jamac Champagne	2	St Germain de Vibrac	1+1
Bagnizeau	3	Jazennes	2	St Germain du Seudre	2
Ballans	3	Jonzac	2	St Gregoire d'Ardenes	2
Barzan	3	Juicq	2	St Hilaire de Villefranche	2
Beauvais s/Matha	2	Lonzac	2	St Hilaire du Bois	3
Bercloux	2	Lorignac	2	St Julien de l'Escap	2
Berneuil	3	Louznac	3	St Léger	2
Biron	2	Macqueville	3	St Maigrin	1+1
Blanzac Les Matha	3	Massac	3	St Martial de Mirambeau	3
Bois	3	Matha	3	St Martin d'Ary	2
Boisredon	3	Mazerolles	2	St Martin de juillers	3
Bougneau	2	Meschers s/Gironde	2	St Maurice de Tavemoie	2
Boutenac Touvent	2	Messac	2	Ste Mème	2
Bresdon	3	Meursac	3	St Ouen la Thene	2
Brie s/s Archiac	3	Migron	3	St Palais de Phiolin	3
Brie s/s Matha	3	Mirambeau	3	St Pierre de Juillers	3
Brie s/s Mortagne	3	Moings	2	St Quantin de Rançanne	3
Brives s/Charente	2	Mons	3	Ste Ramée	2
Brizambourg	2	Montguyon	3	St Romain de Benêt	2
La Brousse	3	Montils	3	St Sauvant	3
Burie	3	Montlieu la Garde	2	St Seurin de Palenne	2
Chadenac	2	Montpellier de Médillan	3	St Sever de Saintonge	3
Chamouillac	3	Mortagne s/Gironde	3	St Sigismond de Clermont	3
Champagnolles	3	Mortiers	1+1	St Simon de Bordes	2
Chaniers	3	Mosnac s/Seugne	3	St Simon de Pellouaille	2
La Chapelle des Pots	2	Nantillé	2	St Sorlin de Conac	3
Chartuzac	3	Neuillac	3	St Thomas de Conac	3
Chenac St Seurin d'Uzet	3	Neulles	3	Saintes	2
Chérac	3	Neuvicq le Château	2	Salignac de Mirambeau	3
Cherbonnières	3	Neuvicq le Château	3	Salignac s/Charente	3
Chermignac	2	Nieul Les Saintes	2	Sémillac	3
Clam	3	Nieul le Virouil	3	Semoussac	3
Clion s/Seugne	3	Orignolles	2	Semussac	2
Colombiers	2	Ozillac	3	Le Seure	3
Consac	2	Paillé	3	Siecq	3
Coulonges	2	Pérignac	3	Sonnac	3
Courcerac	3	Passines	2	Soubran	3
Courcoury	3	Plassac	2	Souméras	3
Courpignac	3	Pons	2	Tanzac	2
Coux	3	Port d'Envaux	2	Tesson	2
Cozes	2	Préguillac	3	Thaims	3
Cravans	2	Prignac	3	Thénac	3
Dompiere s/Charente	3	Réaux	2	Thézac	2
Le Douhet	2	Rétaud	2	Thors	3
Echebrune	2	Rioux	2	Les Touches de Périgny	3
Ecoyeux	3	Rouffiac	3	Tugéras St Maurice	2
Les Eglises d'Argenteuil	3	Rouffignac	3	Vanzac	2
Epargnes	2	St André de Lidon	2	Varaize	3
Fléac s/Seugne	2	St Bonnet s/Gironde	3	Vénérand	2
Floirac	3	St Bris des Bois	2	Villars en Pons	2
Fontaines d' Ozillac	3	St Césaire	3	Villars les Bois	3
Fontcouverte	2	St Ciers Champagne	2	Villexavier	2
La Frédière	2	St Ciers du Tailon	3		
Gémozac	3				

Département de la Charente-Maritime (suite)

Liste des communes à 0 traitement (communes voisines)

Aigrefeuille d'Aunis	Courant	Montroy	St Martial de Vitaterne
Aix	Courcelles	Moragne	St Martin de Coux
Allas Champagne	Courçon	Mornac s/Seudre	St Martin de Ré
Anais	Cram Chaban	Le Mung	St Médard
Angliers	Crazannes	Muron	St Médard d'Aunis
Angoulins	Cressé	Nachamps	St Nazaire s/Charente
Annepont	Croix Chapeau	Nancras	St Ouen d'Aunis
Annezay	La Croix Comtesse	Néré	St Palais de Négrignac
Antezant la Chapelle	Dampierre s/Boutonne	Nieul s/Mer	St Palais s/Mer
Archingeay	Doeuil s/le Mignon	Nieulle s/Seudre	St Pardoult
Ardillères	Dolus d'Oléron	Les Nouillers	St Pierre d'Amilly
Ars en Ré	Dompiere s/Mer	Nuaille d'Aunis	St Pierre de l'Isle
Arthenac	Echillais	Nuaille s/Boutonne	St Pierre d'Oléron
Arvert	Ecurat	Péré	St Pierre du Palais
Aulnay	Les Éduts	Le Pin	St Porchaire
Balanzac	Esnandes	St Denis du Pin	Ste Radegonde
Ballon	Les Essards	Pisany	St Romain s/Gironde
La Barde	Étaules	Plassay	St Saturnin du Bois
Bazauges	Expiremont	Polignac	St Sauveur d'Aunis
Beaugeay	Fenioux	Pommiers Moulons	St Savinien
Beuilire	Ferrières	Pont l'Abbé d'Arnoult	St Séverin s/Boutonne
La Benate	La Flotte	Pouillac	St Somin
Benon	Fontaine Chalendray	Poursay Garnaud	Ste Soulle
Bernay St Martin	Fontenet	Puilboreau	St Sulpice d'Arnoult
Beurlay	Forges	Puy du Lac	St Sulpice de Royan
Bligny	Le Fouilloux	Puyravault	St Vaize
Le Bois Plage en Ré	Fouras	Puyrolland	St Xandre
Bords	Geay	Rivedoux Plage	Saleignes
Boresse et Martron	Genouillé	Rochefort	Salles s/Mer
Boscamnant	Germignac	La Rochelle	Saujon
Bouhet	Gilbourne	Romegoux	Seigné
Bourcefranc le Chapus	Le Gicq	Royan	Soubise
Bran	La Grève s/Mignon	Sablonceaux	Soulignonne
Breuil la Réorte	La Gripperie St Symphorien	St Agnant	Sousmoulins
Breuillet	Le Gua	St Aigulin	Surgères
Breuil magne	Le Gué d'Alléré	St Augustin	Taillant
Bussac sur charente	Hiers Brouage	St Christophe	Taillebourg
Bussac Forêt	La Jard	St Clément des Baleines	Talmont sur Gironde
Cabariot	La Jame	Ste Colombe	Ternant
Celles	La Jarrie Audouin	St Coutant le Grand	Thairé
Cercoux	Jussas	St Crépin	Le Thou
Challevette	Lagord	St Cyr du Doret	Tonnay Boutonne
Chambon	Landes	St Denis d'Oléron	Tonnay Charente
Champagnac	Landrais	St Dizant du Bois	Torxa
Champagne	Léoville	St Félix	Trizay
Champdoient	Loire s/Nie	St Froult	La Vallée
Chantemerle s/la Soie	Loix	Ste Gemme	Vandre
Le Chateau d'Oléron	Longèves	St Georges de Didonne	Varzay
Chatelaillon Plage	Loulay	St Georges d'Oléron	Vergné
Chatenet	Lozay	St Georges du Bois	La Vergne
Le Chay	Luchat	St Germain de Marencennes	Vérines
Chepniers	Lussac	St Hippolyte	Vervant
Chervettes	Lussant	St Jean d'Angély	Vibrac
Chevancaux	Marennes	St Jean d'Angle	La Villedieu
Chives	Marignac	St Jean de Liversay	Villemorin
Cierzac	Marsais	St Just Luzac	Villeneuve la Comtesse
Cire d'Aunis	Marsilly	St Laurent de la Barrière	Villiers Couture
Clérac	Les Mathes	St Laurent de la Prés	Vinax
La Clisse	Mazeray	Ste Lheurine	Viollet
La Clotte	Medis	St Loup	Virson
Coivert	Mérignac	St Mandé s/Brédoire	Voissay
Contre	Meux	St Mars	Vouhé
Combe Ecluse	Migré	Ste Marie de Ré	Port des Barques
Combe Royal	Moeze	St Martial sur Né	La Brée les Bains
La Couarde s/Mer	Montendre		